



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1321 - Intervention sur le foncier

PDH - Subvention aux études préalables concernant le Quartier Plus 67 de La Broque

Rapport n° CP/2015/394

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le projet d'opération d'aménagement et d'habitat de la commune de LA BROQUE a été pré-labellisé en 2011 dans le cadre du dispositif Quartier Plus 67.

Dans ce cadre, des études préalables ont été réalisées par la Société Coopérative de Promotion Immobilière du Bas-Rhin (SCPIBR), pour mener à bien le projet d'aménagement du quartier Les Ecrus. Le présent rapport concerne la subvention du Conseil Départemental pour la réalisation des études préalables de l'opération pré-labélisée "quartier plus 67" de la commune de LA BROQUE.

Dans le cadre du dispositif du Quartier Plus 67, le Département peut intervenir :

- Au stade des études préalables et pré-opérationnelles à hauteur de 50 % du coût HT plafonnées à 80 000 €.
- Au vu du bilan financier : co-portage de l'éventuel déficit, généré par la cession à prix encadré de la charge foncière pour le logement social, à hauteur de 50 %

Au total, ce sont 16 opérations qui sont inscrites dans le dispositif Quartier Plus 67, à des stades d'avancement différents :

- 5 opérations sont labellisées : Haguenau, Brumath, Oberhoffen-sur-Moder, Woerth et Duppigheim ;
- 7 opérations sont pré-labellisées : Adamswiller, Mackenheim, Wingen, Wangen, Sultz-sous-Forêts, la Broque et Schirmeck ;
- 4 communes ont candidaté dans le cadre de l'appel à projets 2014 : Andlau, Salenthal, Dossenheim-sur-Zinsel et Roeschwoog.

Le site des Ecrus à La Broque a été pré labellisé en Quartier Plus 67 par la commission permanente du Conseil Général le 5 septembre 2011.

La commune avait délibéré le 1^{er} février 2008 en vue de confier la mission d'aménagement du Lotissement « Les Ecrus », à la Société de Promotion Immobilière du Bas-Rhin (SPIBR). Cependant aucune convention n'avait été signée entre la commune et la SPIBR, pour la réalisation des études préalables :

- Etude hydraulique de l'Albe,
- Avant-projet,
- Estimation financière.

Or ces études sont utiles pour mettre en œuvre l'opération d'aménagement du lotissement Les Ecrus, inscrite au dispositif Quartier Plus 67.

De plus, elles ont été mises à disposition des candidats dans le cadre de la procédure de mise en concurrence en vue de la passation d'un contrat de concession.

Enfin, la commune souhaitait prévenir un différend et/ou un recours ultérieur relatif à la réalisation et la rémunération de ces études.

C'est la raison pour laquelle la commune de La Broque a décidé de racheter ces études à la SCPIBR, pour un montant de 16 579,20 € HT.

Il vous est proposé d'accorder à la commune de La Broque une subvention de 50 %, soit 8 289,60 € HT pour les études préalables concernant l'opération du lotissement. Ce montant sera versé en 2015.

Cette subvention émerge à l'AP QPLUS67 2014/1 « P 2014 Quartier Plus 67 » Montant de l'AP : 4 865 792,50 € Montant disponible sur l'AP : 2 129 127,06 € Crédits proposés : 8 289,60 €
--

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention à la Commune de La Broque d'un montant de 8 289,60 € HT correspondant à 50 % du montant de l'étude préalable et pré-opérationnelle concernant le Quartier Plus 67 des Ecrus à La Broque.

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY